



*Communiqué du 5/12/2022*

### **Le gouvernement s'attaque aux retraites et au statut !**

Stanislas Guerini, ministre de la transformation et des comptes publics s'est exprimé plusieurs fois sur la réforme des retraites voulue par le président mais aussi sur les carrières et les statuts de la fonction publique.

#### **Fin des régimes spéciaux.**

Concernant la réforme des retraites, le ministre annonce que le report de l'âge légal concernera tous les salariés nés après le 1<sup>er</sup> juillet 1961. Au nom de « l'harmonisation des systèmes », le gouvernement entend supprimer les régimes spéciaux. Sans doute échaudé par la mobilisation de 2019, il renonce à modifier le mode de calcul des pensions **mais la suppression des régimes spéciaux, et donc par exemple, du code des pensions civiles et militaires, menace directement le financement des pensions des retraités de la fonction publique**, car le paiement de celles-ci ne ferait plus partie du budget de l'État. L'État employeur ne cotiserait plus que la part employeur du régime général, mettant en péril l'équilibre global du système par répartition.

Pour FO, l'effet de la mesure sera essentiellement de faire baisser le niveau des pensions, en faisant subir une décote à tous ceux qui ne pourront pas travailler jusqu'à 65 ans (40 % des salariés sont déjà sortis du marché du travail au moment de liquider leurs droits à la retraite.) Ce recul de l'âge légal ne tient pas compte du recul de l'espérance de vie en France (-1,4 ans entre 2019 et 2021) ni de l'espérance de vie en bonne santé qui était estimée en 2016 en France à 64,1 ans pour les femmes et à 62,7 ans pour les hommes. **Bref, le gouvernement déclare la guerre aux salariés de ce pays, en leur annonçant le droit équitable à la retraite des morts !**



Non, le gouvernement ne sauve pas le système, conquis au lendemain de la libération par les luttes sociales, il l'achève, conformément à son projet idéologique d'en finir avec le programme national de la résistance. Quant à la légitimité démocratique de la réforme, au motif qu'elle était dans le programme du candidat Macron, faut-il en conclure à un aveu d'illégitimité pour toutes les réformes qui n'y figuraient pas (car ledit programme était plutôt mince!)

Comment un ministre du gouvernement Borne, qui gouverne à coups de 49.3 parce que les électeurs n'ont pas donné de majorité à son parti à l'assemblée nationale, peut-il en appeler au respect du mandat électoral ?

**Le snfolc 59 refuse tout nouveau recul de l'âge légal de départ à la retraite, et revendique le retour à 60 ans à taux plein, après 37,5 années de cotisation. Il invite les collègues à se réunir pour préparer la riposte !**

### **Casser le statut pour recruter**

Concernant l'attractivité de la fonction publique, le ministre reconnaît que 50 000 postes sont ouverts mais qu'il y a deux fois moins de candidats aux concours qu'il y a 10 ans. Il concède que l'attractivité repose sur la fiche de paie et le « sens des métiers au service de l'intérêt général » mais pour écarter le dégel du point d'indice et introduire toujours plus l'idéologie délétère du management privé dans le service public. On peut sourire de la grande campagne de « la marque employeur » qui sera lancée en 2023. On ne le peut plus lorsque le ministre prétend instaurer des « primes d'intéressement sur des objectifs chiffrés » en guise de revalorisation salariale. **Et quand il prétend que pour attirer les jeunes en « quête de liberté », il faudrait casser les statuts, il montre par là l'hostilité foncière du gouvernement à la raison d'être du statut général : assurer l'indépendance des agents publics vis-à-vis des pouvoirs politiques, économiques et religieux.**

**Non, 3,5 % d'augmentation du point d'indice ce n'est pas « un geste fort » quand l'inflation en France atteint presque les 7 % en 2022.**



**Oui, pour rendre aux agents du service public leur pouvoir d'achat des années 2000, c'est de 25 % qu'il faut augmenter le point d'indice.**

**Assez de primes et d'heures supplémentaires, augmentons le traitement de base !**

Respectons et renforçons les statuts, général et particuliers, abrogeons la loi de la transformation publique d'août 2019 et celle dite « pour une école de la confiance » de J.-M. Blanquer !

Le ministre Guérini souhaite une participation importante aux élections professionnelles pour « dialoguer avec des syndicats forts », alors envoyons les représentants de Force Ouvrière dans les instances pour faire entendre nos revendications.

**Votez et faites voter FNEC FP FO, c'est adresser un avertissement au gouvernement.**

**C'est exiger de mettre fin à l'empilement de contre-réformes et négocier de véritables améliorations de notre niveau de vie de vie et de nos conditions de travail.**

